



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement



Délégation générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle

Sous Direction  
Insertion et Cohésion Sociale

Mission Insertion Professionnelle

Téléphone : 01 44 38 29 78  
Télécopie : 01 44 38 34 01  
7 square Max Hymans  
75741 Paris cedex 15

Service d'informations  
du public :  
3615 Emploi 0,15 €/mn  
(Modulo)  
internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Le Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du  
logement

A

Madame et Messieurs les préfets de régions

(Directions régionales du travail, de l'emploi et de  
la formation professionnelle)

Mesdames et Messieurs les préfets de départements

(Directions départementales du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle)

Monsieur le Directeur Général du CNASEA (*pour  
information*)

Monsieur le Directeur général de l'ANPE (*pour  
information*)

**29 JUIN 2006**

**Instruction DGEFP n°2006 / 06-29 visant à proroger le taux de prise en charge des conventions de CAE prévu par l'instruction 2005/43 du 13 décembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi en faveur des jeunes dans les ateliers et chantiers d'insertion.**

Les dispositions de la circulaire susvisée, prévoyant un taux de prise en charge de 105% du SMIC horaire brut pendant toute la durée des conventions de CAE conclues au profit des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus embauchés dans les ateliers et chantiers d'insertion jusqu'au 30 juin 2006 **sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2006.**

Vous veillerez à ce que cet effort important du gouvernement en faveur des Ateliers et Chantiers d'insertion et des salariés qu'ils accueillent ne fasse pas obstacle à la conclusion de contrats d'avenir pour les jeunes de moins de 26 ans qui en remplissent les conditions, et concoure à l'atteinte de l'objectif de 20 000 CAE et contrats d'avenir conclus au profit des personnes issues des zones urbaines sensibles.

Le réseau des missions locales doit rester mobilisé pour recueillir les offres d'emploi en CAE, et orienter les jeunes vers les ACI.

Jean-François CARENCO